

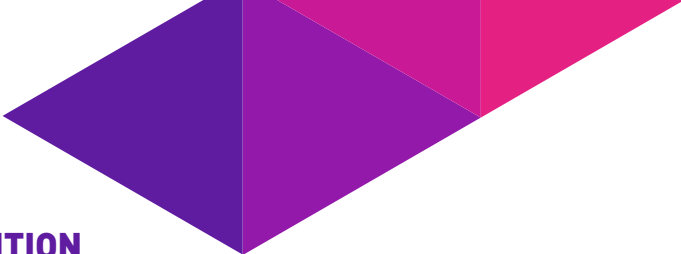
2017

Tammy

CONDITIONS d'UTILISATION DU SERVICE

TRANSPORT À LA DEMANDE

DE 9^H À 17^H DU LUNDI AU SAMEDI
(SAUF LES JOURS FÉRIÉS)



ARTICLE 1 - LA DÉFINITION DU SERVICE ET DES CONDITIONS D'ACCÈS

Le service « Tamy en Yvelines » est **un service de transport collectif** à la demande dont la desserte est zonale (arrêts prédéfinis). Ce service vient en complément des réseaux de bus pour répondre aux besoins de déplacements en heures creuses de certaines communes.

Le TAMY n'a aucunement vocation à se substituer au service de transport scolaire régulier.

Par conséquent, toute demande d'utilisation du service, pour le transport d'élèves à destination des établissements, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h et les mercredis et samedis de 9h à 13h30 en période scolaire sera formellement refusée.

Les bénéficiaires du service sont exclusivement les habitants des communes :

d'Arnouville-les-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Drocourt, Epône, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Hargeville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, La Falaise, Le Tertre-Saint-Denis, Méricourt, Mézières-sur-Seine, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Porcheville, Rolleboise, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Vert.

Le service permet des déplacements depuis ces communes vers les destinations suivantes : **Buchelay, Epône, Gargenville, Goussonville, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Magnanville, Mézières-sur-Seine, et Rosny-sur-Seine.**

Tout habitant de l'une des communes citées ci-dessus peut utiliser le service Tamy après s'être inscrit auprès de GPS&O (voir Article 3 - L'inscription au service). Lors de chaque transport, le voyageur doit obligatoirement présenter sa carte d'abonné au conducteur.

Les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un parent (ou d'une personne référente mentionnée sur la fiche d'inscription). Des sièges autos et rehausseurs sont à la disposition de nos conducteurs, il est nécessaire de préciser la présence d'un bébé ou d'un enfant lors de la réservation.

Le service Tamy est accessible aux personnes à mobilité réduite justifiant d'une invalidité inférieure à 80%. Lors de l'inscription obligatoire à l'accès au service il sera demandé une photocopie de la carte d'invalidité.

Pour toute demande de renseignement, d'inscription ou de réservation, contactez- nous au numéro Azur 0810 110 610 ou par mail à tamy@gpseo.fr du lundi au samedi 9h à 18h (sauf les jours fériés).

Des supports d'informations sont à disposition dans les véhicules ou envoyés sur demande. Tamy est proposé par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

ARTICLE 2 - LES CONDITIONS DE TRANSPORT ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 17h, sauf les jours fériés.

Tamy vient en complément des réseaux de bus en heures creuses. Le service est assuré s'il ne s'approche pas, à plus ou moins 20 minutes, des horaires des lignes régulières.

Points d'arrêts par commune desservie (origine) :

Arnouville-lès-Mantes : Route de Mantes • Eglise • Place des Marronniers • Hameau St Léonard

Auffreville-Brasseuil : Mairie • Soleil Levant • Moulins de Brasseuil

Boinville-en-Mantois : Eglise

Breuil-Bois-Robert : Mairie • Centre

Drocourt : Route de St Cyr • Ancienne Mairie • Relais du Nord

Epône : Mairie • Le Château • Les Biches • Chemin Neuf • Carrefour Saint

Martin • La Falaise • Emile Sergent • Moulin à Vent • Allée de Pinceloup
• Le Fourneau • Brouillard • Canada • Bois de l'Aulne • Boulevard de
Bruxelles • Maréchal Juin • Boulevard de la Paix Avenue d'Epône
• Bout du Monde • Le Dolmen • Mairie • Ecole • Bergerie
• Le poteau • Gare

Favrieux : Mairie

Flacourt : Mairie

Follainville-Dennemont : Rue du bois (Follainville) • Mairie (Follainville)
• Diderot (Follainville) • Rue des Groux (Follainville) • Rûs du Moulin
(Dennemont) • Rue Jean Jaurès (Dennemont) • Chemin des Saules
(Dennemont) • Ecole (Dennemont) • Rue des gros Murgers (Dennemont)
• Hôpital (Dennemont) • Carrefour St-Martin (Dennemont), les Berbiettes

Fontenay-Mauvoisin : Mairie • Clos de Rame • Vallée

Fontenay-Saint-Père : Mairie • La Grande Vallée • La Célestine
• Le Saussay • Eglise

Gargenville : Mairie • Jean-Jaurès • Place de la Pointe

• Gare • Sablon • Hanneucourt • Jules Ferry • Vigneux

Goussonville : Ecole Chapeau Demoiselle • Croisement RDN 130
• Place de la Mairie

Guernes : Mairie

Guerville : Lavoir (Fresnel) • La Roche (Senneville) • Pré Doré (Senneville)
• Senneville • Lombardie (Guerville) • Saint-Martin (Guerville) • Résidence
du Village (Guerville) • Tilleuls (Guerville) • Cytises (Guerville) • Convois
(Guerville) • La Plagne, Saint-Martin (Guerville)

Hargeville : Mairie

Jouy-Mauvoisin : Mairie • Vallée

Jumeauville : Grande Rue • Clos des Vergers • Place de la Mairie
• Les Coulines • Le Clos Piat

La Falaise : Hameau de la Tanqueue • Mare Malaise • Eglise
• Parking du Bec de Géline

Le Tertre Saint Denis : Rue des Brossets

Méricourt : Route de Bonnières • Jardinier • Mère Biquette
(43 Grande rue) • Barrage • Mairie

Mézières-sur-Seine : Hameau de Canada • Ecole La Villeuneuve
• Avenue de la Gare • Chemin de l'Epine • Liserette • Chauffour
• Libération • Fontaine • Commandant Grimblot

Mousseaux-sur-Seine : Bretons-Carterons • Les Bretons • Chemin
de Vétheuil • Mairie • Rue de l'eau • Route des Crêtes • Alligator

Perdreauville : Mairie • Apremont le Clos • Bléry • La Butte
• Mare La Forge • Gaudimonts • Haussepied • Carrefour Perdreauville
St Martin, la belle côte

Porcheville : Hôtel de Ville • Cité Tibaldi • Centrale • Foyer
• Maison Pour Tous (Rue de la Grande Remise)

Rolleboise : Mairie, La Corniche

Sailly : Mairie • Lavoir • Cornouiller

Saint-Martin-la-Garenne : Mairie • Le Coudray

• Sandrancourt • Port de plaisance de l'Ilon • Les Noues

Soindres : Stade • Henri Duverdur

Vert : Eglise • Rue des Groux • Parking Salle des Fêtes.

Points d'arrêts de destination :

Buchelay : Centre Commercial Porte de Normandie

• Gamelines (Parc d'activités des Closeaux)

Epône : Gare, Mairie

Gargenville : Gare

Goussonville : Place (clinique)

Limay : Centre Commercial • Mairie

Mantes-la-Jolie. : Hôpital • Gare SNCF • Hôtel de Ville • Les Garennes
(Clinique du Val Fourré) • Maréchal Juin • Intermarché - IUT • Calmette
• Patinoire • Aqualude • Castors

Mantes-la-Ville : Gare routière • Mairie • Mantes station gare SNCF,

Magnanville : Pierrettes • Mairie

Mézières-sur-Seine : Avenue de la Gare • Commandant Grimblot,
Rue des 2 Frères Laporte

Rosny-sur-Seine : Gare

Lors de sa prise en charge, le voyageur doit obligatoirement présenter sa carte d'abonné au conducteur.

Pour des raisons de sécurité, la prestation ne comprend pas
de portage des personnes transportées ni des bagages lourds.
Ni aide d'ordre médical ou paramédical, ni garde temporaire
au domicile ne sont proposables. Les lieux doivent être
accessibles aux véhicules.

**Les choix de véhicule, de groupage et d'itinéraire
sont de la responsabilité de l'exploitant.**

**La destination ne peut être modifiée directement
auprès du conducteur.**

ARTICLE 3 - L'INSCRIPTION AU SERVICE

L'utilisation du service est soumise à une inscription préalable auprès de la GPS&O.

La fiche d'inscription est disponible sur simple demande :



- **Par courrier à l'adresse :**
Communauté Urbaine Grande Paris
Seineet Oise Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville
Service Mobilité



- **Sur le site Internet de GPS&O :**
www.gpseo.fr



- **Par mail :**
inscription.tamy@gpseo.fr

Les documents à fournir lors de l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une photo d'identité
- Pour les personnes justifiant d'un handicap :
une photocopie de la carte d'invalidité.

Une carte personnalisée avec vos coordonnées et votre photo vous sera délivrée gratuitement dans les meilleurs délais. Elle permet l'accès au service et vous sera demandée à chaque voyage. L'inscription et la carte d'abonné sont également obligatoires pour tout enfant à partir de 4 ans.

ARTICLE 4 - LA RÉSERVATION DES VOYAGES

Le centre de réservation est ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).

Il est accessible par téléphone au numéro Azur suivant : **0810 110 610** prix d'un appel local depuis une ligne fixe.

Il est également possible de réserver par mail à l'adresse tamy@gpseo.fr

Les réservations peuvent être effectuées entre **3 semaines et 1 heure avant la course**. Vous pouvez également faire une demande de réservation pour des trajets réguliers.

Les points d'arrêts de prise en charge et de destination doivent être formulés clairement au moment de la réservation

(ville, nom du point d'arrêt). Lors de la réservation, il est indispensable de préciser le nombre de personnes, la présence ou non d'enfant et toute information permettant à Tamy de mieux répondre à vos attentes.

Un véhicule adapté pour les personnes à mobilité réduite est disponible (voir Article 1 - La définition du service et des conditions d'accès). Il peut vous être demandé de préciser le type de handicap lors de la réservation.

- **Pour les personnes dont le handicap est supérieur à 80%**, un service spécialisé du département des Yvelines est mis en place : le PAM 78

ARTICLE 5 - L'ANNULATION OU LA MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

Si, pour une raison quelconque, le voyageur ne peut effectuer le déplacement réservé ou souhaite modifier sa réservation, **il est tenu d'en informer le service Tamy le plus tôt possible et jusqu'à 2h avant l'heure de prise en charge convenue, en tenant compte des horaires d'ouverture de la centrale de réservation.** Une annulation connue au plus tôt permettra à d'autres voyageurs de pouvoir réserver un déplacement sur ce même créneau horaire.

Un voyageur absent au point d'arrêt à l'heure prévue de prise en charge (à +/- 5 minutes) pourrait se voir attribuer des pénalités.

Au bout de 3 absences injustifiées d'un même voyageur, celui-ci pourra se voir exclure l'accès au service Tamy. En effet, un déplacement inutile du Tamy occasionne une gêne pour d'autres voyageurs qui auraient pu utiliser le service à ce même créneau horaire.

ARTICLE 6 - LE TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Un tarif unique est appliqué à tous, quelque soit le nombre de kilomètres parcourus.

Le prix d'un trajet (aller simple) est de **2 €**.

Ce tarif correspond au prix d'un Ticket vendu à bord d'un bus (tarification définie par le Stif). Le montant du trajet évoluera en même temps que l'évolution du prix du Ticket t+.

Les tickets sont vendus à bord du véhicule ou à l'agence commerciale Bus en gare routière de Mantes-la-Jolie au 8 Place du 8 mai 1945

Aucun titre de transport ou abonnement de la gamme tarifaire Ile de France n'est accepté. (ex : Navigo, Imagin'R...).
Le trajet est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Les paiements auprès du conducteur doivent être effectués en espèces uniquement.

ARTICLE 7 - LA PONCTUALITÉ

Tamy s'engage à prendre en charge le voyageur avec une tolérance de 5 minutes par rapport à l'heure convenue avec lui. Au-delà de ce délai ou en cas de situation perturbée exceptionnelle, une information sera transmise au voyageur dans les plus brefs délais.

Il est souhaitable pour celui-ci de préciser **le numéro de téléphone auquel il peut être joint**.

Il est demandé au voyageur d'être présent au point d'arrêt **3 minutes avant l'horaire fixé** lors de la réservation.

En cas d'absence du client au point d'arrêt dans les 5 minutes par rapport à l'heure convenue, des pénalités pourront être attribuées (voir Article 5 - L'annulation ou la modification de la réservation).

ARTICLE 8 - LA SÉCURITÉ

À bord du véhicule, les usagers doivent se conformer aux règles de sécurité, notamment en ce qui concerne le port de la ceinture.

Toute opposition à cette disposition entraîne le refus par l'exploitant d'assurer le transport.

ARTICLE 9 - LE COMPORTEMENT À BORD DU VÉHICULE

Toute personne qui par son comportement risquerait d'incommoder les autres voyageurs ou de créer un trouble à l'intérieur du véhicule pourra se voir temporairement refuser l'accès au service.

Il est notamment interdit de fumer ou de monter en état d'ébriété à l'intérieur du véhicule.

Les usagers sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens et aux tiers dans le véhicule.

En cas de refus d'un usager de respecter ces consignes, le conducteur est habilité à lui refuser l'accès au véhicule.

Tout incident sera signalé à GPS&O.

ARTICLE 10 - SANCTIONS ET DISCIPLINE

En cas d'annulations répétées ou d'absence à l'arrêt et à l'heure convenue lors de la réservation, ou de comportement ayant conduit à un refus d'accès, GPS&O informée par l'exploitant et la centrale de réservation pourra prendre les sanctions suivantes :

- **Avertissement envoyé à l'usager à chaque constat** (annulations répétées, absence à l'arrêt, comportement ayant conduit à un refus d'accès)
- **Au bout de trois infractions constatées et non justifiées**, le voyageur se verra radié de l'accès au service TAMY.

ARTICLE 11 - RESTRICTIONS D'ACCÈS

Sont interdits d'accès au service :

- **Les mineurs de moins de 11 ans non accompagnés** de l'un de leur représentant légal ou d'un majeur désigné par ce représentant
- **Les mineurs de 11 ans à 16 ans ne disposant pas d'une autorisation signée** de l'un de leur représentant légal et validée par GPS&O
- **Les animaux, sauf animaux d'assistance aux personnes handicapées**
- **Les groupes de plus de 7 personnes**

Il est rappelé que le service TAMY ne prend pas en charge les scolaires (se référer Article 1)

Les enfants accompagnés pourront être transportés, sous réserve :

- Que le nombre d'enfants ainsi que leur âge soient indiqués lors de la réservation
- Qu'ils acquittent un titre de transport
- Qu'ils soient transportés dans un siège adapté (moins de 3 ans) ou sur un rehausseur
- (3 à 10 ans). Les rehausseurs seront fournis par l'exploitant.
- L'adulte accompagnateur signale cette nécessité matérielle auprès de la Centrale lors de sa réservation.

Il est également rappelé que pour les mineurs, la responsabilité des familles peut être engagée pour tout incident survenu sur le trajet entre le domicile / la destination et le point d'arrêt.

ARTICLE 12 - LES ANIMAUX

La présence des animaux est interdite dans les véhicules.

Les animaux domestiques de petite taille pourront cependant être admis à condition d'être installés dans un panier, sac ou cage convenablement fermés et de ne pas occuper une place assise.

Il est impératif de signaler la présence de ces animaux lors de la réservation. L'exploitant ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des accidents dont les animaux seraient l'objet ni des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Les chiens-accompagnateurs sont admis, et ce, gratuitement à bord du véhicule pour personnes à mobilité réduite, à condition d'avoir signalé leur présence lors de la réservation.

ARTICLE 13 - LES BAGAGES

La prise en charge de bagages et de colis peu encombrants est autorisée dans la limite de capacité des véhicules, sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Le conducteur pourra refuser un transport s'il considère que les objets créent une gêne ou un danger pour les autres voyageurs : encombrement, odeurs, matières inflammables...

Les déplacements avec des bagages encombrants devront faire l'objet d'un signalement au moment de la réservation.

ARTICLE 14 - LES OBJETS TROUVÉS

Les objets égarés seront centralisés et mis à disposition des voyageurs à l'agence commerciale Bus en gare routière de Mantes-la-Jolie au 8 Place du 8 mai 1945

Ils pourront également être restitués à l'occasion d'un prochain voyage.

ARTICLE 15 - LA MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER PERSONNALISÉ

En cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone ou d'adresse électronique, il est important de prévenir la centrale de réservation afin d'intégrer ces informations dans la programmation des transports.

ARTICLE 16 - L'EXPRESSION DES VOYAGEURS ET LES RÉCLAMATIONS

Les suggestions ou réclamations peuvent être adressées par courrier, par téléphone ou par courriel aux différents numéros et adresses cités en préambule.

FlexCité est la société exploitante du service « Tamy en Yvelines »

RÉSERVATIONS & INFORMATIONS

du lundi au samedi de 9h à 18h
(sauf les jours fériés)

tamy@gpseo.fr

 **N°Azur 0 810 110 610**

PRIX APPEL LOCAL depuis une ligne fixe

BOUTIQUE BUS

Du lundi au vendredi de 7^H à 19^H
Le samedi de 10^H à 16^H

Gare de Mantes-la-Jolie
Place du 8 mai 1945

INSCRIPTION AU SERVICE

Fiche d'inscription disponible
sur demande

Par courrier :

Service Tamy Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise - Immeuble Autoneum
Rue des Chevries - 78410 Aubergenville

Sur le site de GPSEO :

www.gpseo.fr

Par mail :

inscription.tamy@gpseo.fr

© zelda - 173508